

MEDIATEURS

Diplômés & Indépendants

SAMANTHA
WOLTERS
06 22 68 05 22

STEPHANE
DALLAPORTA
07 82 07 91 71



Nos médiateurs ont une formation longue à la médiation (Université Toulouse Capitole). Par leurs compétences professionnelles ils veillent à l'ancrage au droit des solutions.

NOS OBJECTIFS :

- Vous permettre de résoudre vos différends à l'amiable
- Faire connaître la médiation sur le territoire ariégeois.



Ariège Terre Médiation est une
antenne de l'association :

**Espace
Médiation & Idées**
<http://emi-mediation.com>

Qui est membre de :

ANM association
nationale des
médiateurs



CONTACTS

Foix - Ax - St Giron - Arize / Lèze :
07 82 07 91 71

Pamiers - Saverdun - Mirepoix - Mazères :
06 22 68 05 22



atm.mediation@gmail.com



...par le haut !

Sortir de
vos conflits...

MEDIATION **CONVENTIONNELLE**
MEDIATION **JUDICIAIRE**

L'alternative locale
au règlement des conflits !



Ne pas jeter sur la voie publique - Création & Impression : Scop Imprimerie de Ruffie 09000 FOIX - Tél. 05 61 65 14 64

LA MÉDIATION indépendante

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Un processus structuré mené par un tiers indépendant
- La co-construction d'une solution mutuellement satisfaisante.
- Un espace de dialogue neutre et confidentiel.
- Une voie légale (régie par le code de procédure civile) débouchant sur un accord exécutoire.

NE PAS CONFONDRE AVEC :

- La conciliation (déléguée par le juge)
 - L'arbitrage (procès privé)
- La négociation (absence de tiers)
- Le médiateur de la république / défenseur des droits (relations avec l'administration)

QUELS AVANTAGES ?

- Une démarche volontaire
- Une solution mûrie, choisie, cohérente et durable.
- La prise en compte des intérêts et besoins de chacun
- Un processus limité dans le temps.
- Un coût maîtrisé
- Une confidentialité garantie.

Notre OFFRE DE SERVICE

A QUEL MOMENT RECOURIR À LA MÉDIATION ?

Une médiation peut être menée avant, pendant, après ou en dehors d'une procédure judiciaire.

DOMAINES D'INTERVENTION

CIVIL / IMMOBILIER	TRAVAIL	COMMERCE
✓ Contrats ✓ Responsabilité ✓ Construction ✓ Indivision ✓ Baux ✓ Copropriété	✓ Dialogue social ✓ Qualité de vie au travail ✓ Risques psycho-sociaux ✓ Harcèlement	✓ Entreprises ✓ Associés ✓ Fournisseurs ✓ Propriété intellectuelle ✓ Recouvrement
VOISINAGE	ENVIRONNEMENT	SANTÉ
✓ Servitudes ✓ Bornage ✓ Vie de quartier	✓ Ressources naturelles ✓ Aménagement ✓ RSE	✓ Médecins ✓ Patients
ÉCOLES	FAMILLE	FACILITATION
✓ Harcèlement ✓ Médiation entre pairs ✓ Coopération	✓ Autorité parentale ✓ Droit de visite ✓ Succession	✓ Reprise du dialogue ✓ Prévention ✓ Groupe de paroles

POUR QUEL PUBLIC ?

La médiation est ouverte à tous : particuliers, entreprises, artisans, agriculteurs, associations, collectivités territoriales, etc.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

- Au départ, une convention de médiation est signée par les parties et traite des règles communes, du rythme des séances, du lieu, des honoraires, de la confidentialité, etc.
- Généralement 2 à 5 séances de 1h30, espacées de quelques semaines.
- A la fin, un accord de médiation peut être rédigé par les parties avec le concours du médiateur, validé par un professionnel du droit et soumis à un juge pour devenir exécutoire.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Nos tarifs sont adaptés à chaque situation.

Médiation judiciaire : fixés par le juge

Médiation conventionnelle :

les deux parties s'accordent sur la répartition du coût des séances.

Prise en charge possible par votre assurance
protection juridique :
renseignez vous auprès de votre assureur !

